



27723 RM

FÉDÉRATION REGIONALE  
DE DÉFENSE CONTRE LES  
ORGANISMES NUISIBLES  
DE LORRAINE

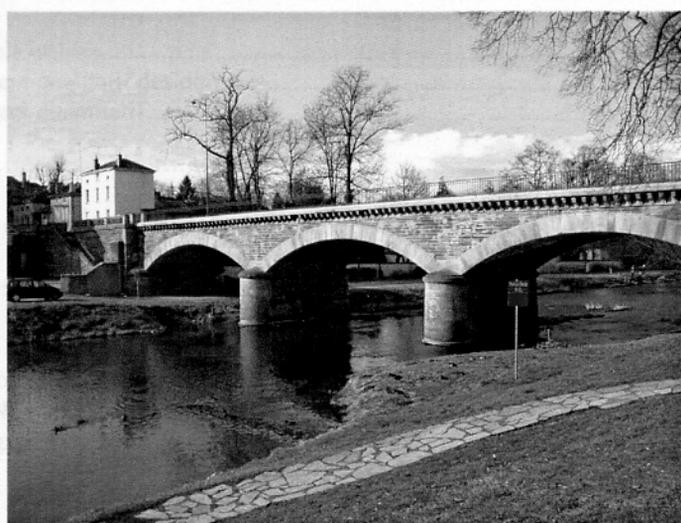


FREDON  
LORRAINE



GRAPPE Lorraine

## Enquête sur les pratiques phytosanitaires des organismes gestionnaires de voies de circulation



Source : FREDON LORRAINE

Avril 2005

**ELRIC PESCHELOCHE**

Avec le soutien technique de :

**Delphine RETZINGER  
Alexandra CHÂLONS**

Avec le soutien financier de :

**L'Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Le Ministère de l'Ecologie et du  
Développement Durable  
Les Conseils Généraux de Lorraine**



# Sommaire

Sommaire .....	1
Abréviations .....	4
Définitions .....	5
Introduction .....	6
<b>I METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>7</b>
I.1 Objectifs .....	7
I.2 Les structures contactées .....	7
I.3 Le questionnaire .....	8
I.4 L'enquêteur .....	9
I.5 Le taux de réponse .....	9
I.6 Les personnes rencontrées .....	10
I.7 Traitement des résultats .....	12
I.7.1 Les logiciels utilisés .....	12
I.7.2 Le traitement qualitatif des données .....	12
I.7.3 Le traitement quantitatif .....	13
<b>II RESULTATS .....</b>	<b>14</b>
II.1 Organisation et répartition des responsabilités entre les différents gestionnaires de voiries .....	14
II.1.1 Les différents réseaux de communication en Lorraine .....	14
II.1.2 La gestion au niveau des structures interrégionales et nationales .....	17
II.1.2.1 Les sociétés d'autoroutes .....	17
II.1.2.2 La SNCF .....	18
II.1.2.3 Navigation du Nord-Est / Voies Navigables de France .....	18
II.1.3 La gestion au niveau des structures départementales .....	19
II.1.4 La gestion au niveau des structures intercommunales .....	22
II.1.4.1 La gestion des entreprises de prestation de service .....	23
II.2 Quantités de produits phytosanitaires utilisées en 2004 par les gestionnaires de voies de circulation..	24
II.2.1 Quantités de produits phytosanitaires utilisées par les structures régionales et nationales .....	25
II.2.2 Quantités de produits phytosanitaires utilisées par les structures départementales .....	28
II.2.3 Quantités de produits phytosanitaires utilisées par les structures intercommunales et les prestataires de services .....	29
II.2.4 Bilan lorrain .....	30
II.2.4.1 La répartition de l'utilisation des produits phytosanitaires .....	30
II.2.4.2 Les matières actives utilisées .....	31
II.3 Les pratiques phytosanitaires .....	35
II.3.1 Les personnes rencontrées .....	35
II.3.1.1 Généralités .....	35
II.3.1.2 Formations .....	36
II.3.1.3 Moyen d'informations et connaissance de la dangerosité des produits .....	45
II.3.1.4 Perception des produits phytosanitaires .....	51
II.3.2 L'achat des produits phytosanitaires .....	52
II.3.2.1 Décision et fréquence des achats .....	52
II.3.2.2 Les moyens d'information sur le choix des produits phytosanitaires .....	52

II.3.2.3	Les critères de choix pour l'achat des produits phytosanitaires .....	53
II.3.2.4	Les fournisseurs .....	54
II.3.3	Le stockage .....	55
II.3.3.1	Le stockage au niveau des structures régionales et nationales .....	55
II.3.3.2	Le stockage au niveau des structures départementales.....	56
II.3.3.3	Les structures intercommunales.....	58
II.3.3.4	Les prestataires de service.....	59
II.3.3.5	Stockage des produits : le bilan lorrain .....	61
II.3.4	La gestion du matériel.....	64
II.3.4.1	Le matériel de désherbage chimique.....	64
II.3.4.2	Le matériel de désherbage alternatif au traitement chimique.....	66
II.3.4.3	L'étalonnage des pulvérisateurs.....	68
II.3.5	La réflexion préalable au traitement .....	69
II.3.5.1	La décision.....	69
II.3.5.2	Les raisons d'intervention.....	70
II.3.5.3	Les différents types de traitement .....	70
II.3.5.4	La stratégie de traitement.....	71
II.3.6	La mise en œuvre des traitements .....	72
II.3.6.1	L'observation des sites de traitement.....	72
II.3.6.2	La mesure de la superficie.....	72
II.3.6.3	Les zones traitées .....	73
II.3.6.4	Les périodes de traitements.....	75
II.3.6.5	Les conditions climatiques.....	76
II.3.7	Réalisation du traitement .....	77
II.3.7.1	La protection de l'applicateur .....	77
II.3.7.2	Les incidents personnels .....	81
II.3.7.3	Les accidents techniques.....	81
II.3.7.4	Information au public.....	81
II.3.7.5	Préparation de la bouillie de traitement.....	83
II.3.8	La gestion des déchets .....	88
II.3.8.1	Les emballages vides de produits phytosanitaires.....	88
II.3.8.2	Les fonds de cuve.....	89
II.3.8.3	Le rinçage du matériel.....	90
III	Synthèse des principaux résultats de l'enquête .....	92
III.1	Les structures rencontrées.....	92
III.2	Les quantités de produits phytosanitaires utilisées .....	92
III.3	Les matières actives utilisées .....	93
III.4	La formation .....	93
III.5	La connaissance sur les produits phytosanitaires.....	93
III.6	Les sources d'information et les critères de choix lors de l'achat.....	93
III.7	Les locaux de stockage .....	94
III.8	Le matériel .....	94
III.9	La mise en oeuvre des traitements .....	94
III.10	Les équipements de protection.....	95
III.11	La réalisation des traitements.....	95
III.12	La gestion des déchets .....	95
III.13	Conclusion .....	95

IV Proposition de plan d'action.....	96
IV.1 La nécessaire amélioration des pratiques par la formation et la sensibilisation.....	96
IV.2 La limitation des risques sanitaires et environnementaux par le choix pertinent des produits phytosanitaires .....	98
IV.3 La mise en place d'un raisonnement global de l'entretien des voies de circulation : la gestion différenciée .....	99
IV.4 Une mobilisation indispensable des élus intercommunaux, départementaux et des responsables des structures départementales et régionales.....	102
Liste des annexes .....	103

- ARSRL : Agence Régionale de l'Environnement de Lorraine,
- CEMAGREF : Centre d'Expérimentation en Mécanisme Agricole, Génie Rural et Eau et Forêt,
- CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole,
- DAPA : Distribution et d'Application de Produits Anti-parasitaires,
- DIS : Déchet Industriel Spécial,
- DDE : Direction Départementale de l'Équipement,
- DRAP : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt,
- EPI : Équipement de Protection Individuelle,
- EVPP : Emballage Vides de Produits Phytosanitaires,
- FORMAP : FORMation des APplicateurs,
- FREDECA : Fédération Régionale de Défense contre le Ennemis des Cultures en Alsace,
- FREDON Lorraine : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles,
- GRAPPE : Groupe Régional d'Action contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau,
- IPEN : Institut Français de l'ENVironnement,
- INRA : Institut National de Recherche Agronomique,
- MSA : Mutualité Sociale Agricole,
- NNE : Navigation de Nord-Est,
- PJI : produits homologués pour les utilisations en Parcs, Jardins et Trottoirs,
- SANER : Société des Autoroutes du Nord-Est de la France,
- SAPRR : Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône,
- SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer,
- SRPV : Service Régional de Protection des Végétaux,
- SRFD : Service Régional de Formation et du Développement,
- UDAM : Unité Départementale d'AMénagement,
- VNF : Voies Navigables de France,

## Introduction

---

La Directive Cadre européenne sur l'Eau impose d'atteindre d'ici 2015 un « bon état général des eaux et des milieux aquatiques ». Or, pour le volet pesticides, les bilans nationaux, réalisés chaque année par l'**IFEN** (Institut Français de l'**EN**vironnement) et l'état des lieux régional, réalisé par la FREDON pour la **DIREN** Lorraine (**D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement) montrent une présence régulière des produits phytosanitaires dans les cours d'eau mais aussi dans les eaux souterraines. Si les agriculteurs sont les premiers consommateurs en volume de produits phytopharmaceutiques, l'utilisation de tels produits en zones non agricoles, pour l'entretien des voies de circulation, n'est pas négligeable ni sans conséquence. En effet, les gestionnaires de voies de circulation peuvent engendrer la contamination des eaux par des applications sur des surfaces semi-perméables ou imperméables augmentant les risques de transfert de ces produits vers le milieu naturel. C'est pourquoi, il est impératif de s'intéresser aux pratiques phytosanitaires des gestionnaires de voies de circulation.

Dans le cadre des actions du **GRAPPE** (**G**roupe **R**égionale d'**A**ction contre la **P**ollution **P**hytosanitaire de l'**E**au) de Lorraine, la FREDON Lorraine s'est proposée de mener une enquête sur les pratiques phytosanitaires des gestionnaires de voies de circulation. Cette action s'inscrit dans la logique régionale de caractérisation des pratiques d'utilisation des pesticides engagée avec l'enquête réalisée en 2000 par le **SRPV** (**S**ervice **R**égional de la **P**rotection des **V**égétaux) et la FREDON Lorraine auprès des services communaux. De même, en 2001, le SRPV et la FREDON Lorraine ont réalisé une enquête pour connaître les quantités et la nature des produits utilisés par les exploitants agricoles tandis que l'**AREL** (**A**gence **R**égionale pour l'**E**nvironnement en Lorraine) a commandé en 2003 une enquête sur les pratiques des jardiniers amateurs. Grâce aux soutiens financiers de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, des Conseils Généraux de Lorraine et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, la FREDON Lorraine a pu concrétiser son projet et mener au cours du second semestre 2004 sa collecte d'informations auprès des gestionnaires de voies de circulation.

La première partie du rapport aborde la méthodologie employée qui s'inspire d'un travail identique mené en Alsace par la FREDECA (Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures en Alsace) en 2003.

Les résultats sont présentés dans une seconde partie. Ils détaillent notamment :

- le système d'organisation des différents gestionnaires de voiries,
- les quantités de pesticides utilisés en 2004,
- les pratiques d'utilisation de ces produits.

La troisième partie est consacrée au plan d'action proposé afin de corriger et d'améliorer les pratiques des gestionnaires de voies de circulation.

### **III.13 Conclusion**

**Ainsi, l'enquête a mis en avant de nombreuses pratiques à risque pouvant induire des risques sanitaires et des pollutions ponctuelles ou diffuses importantes des eaux de surface engageant la responsabilité de l'employeur. Ces résultats peuvent s'expliquer par un manque de sensibilisation et de formation des applicateurs comme des responsables chargés de l'entretien des voies de circulations.**